

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 09 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le neuf juin à 19H00, les membres du Conseil municipal de la Commune nouvelle de REMILLY-LES-MARAIS se sont réunis à la salle communale Place des Laurisiens à Remilly Sur Lozon, commune déléguée de Remilly-les-Marais, sur la convocation qui leur a été adressée par madame le maire conformément aux articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation : 30 mai 2023

date d'affichage : 16 juin 2023

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

Marie-Josèphe BAUGE, Nathalie ANDRE, Florence FERRARI, Nicole LADROUE, Lydie LOZOUET, Pierrette REMOND, Antoine RIGOT, Pierre SEVAUX, Virginie SOPHIE, Ambre VERNEUIL,

Absents : Arnaud DAUVERS, Sonia KHELIL, Sébastien LEMIEUX, Sandra ZIELINSKI.

Absents excusés : Charlyne HAREL/REGNAULT, Christophe HAMEAU, Frédéric LALANDE, Géraldine MAUDUIT, Serge RAVALET

Pouvoirs : Charlyne HAREL/REGNAULT a donné pouvoir à Pierre SEVAUX
Christophe HAMEAU a donné pouvoir à Marie-Josèphe BAUGE
Géraldine MAUDUIT a donné pouvoir à Nicole LADROUE
Serge RAVALET a donné pouvoir à Antoine RIGOT

Nombre de conseillers :

En exercice : 19

Présents : 10

Votants : 14

ELECTIONS SENATORIALES : DESIGNATION DES DELEGUES ET DES SUPPLEANTS DES CONSEILS MUNICIPAUX

Mme le Maire a constaté que le quorum est atteint et demande qui veut être secrétaire de séance ? Antoine RIGOT a été élu secrétaire de séance.

Elle indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de M. Pierre SEVAUX, Mme Lydie LOZOUET, Mmes Virginie SOPHIE et Ambre VERNEUIL

Le Maire, Président du bureau électoral après avoir rappelé :

- les articles du Code Electoral relatifs à l'élection des Sénateurs
- le décret fixant la date à laquelle les conseils municipaux doivent désigner leurs délégués et suppléants en vue de l'élection au sénat qui doit avoir lieu le 24 septembre 2023 dans le département
- l'arrêté du Préfet convoquant à cet effet les conseils municipaux,

a invité le Conseil à procéder, sans débats, au scrutin secret et à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel suffrages à l'élection de cinq délégués titulaires et de trois suppléants.

Le maire a constaté qu'à l'ouverture du scrutin une liste a été déposée soit :

Liste BAUGE Marie-Josèphe

Titulaires :

Marie-Josèphe BAUGE

Pierre SEVAUX

Pierrette REMOND

Antoine RIGOT

Géraldine MAUDUIT

Suppléants

Christophe HAMEAU

Nicole LADROUE

Serge RAVALET

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement a commencé à 20 heures 30. Il a donné les résultats suivants.

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 14

A déduire bulletins blanc ou nuls : 0

Reste, pour le nombre des suffrages exprimés : 14

Liste BAUGE Marie-Josèphe : suffrages obtenus : 14

La liste BAUGE Marie-Josèphe a réuni la majorité absolue et a été élue.

Rien ne restant à l'ordre du jour, le maire a levé la séance à 21h00.

Le secrétaire de séance

Antoine RIGOT



Le maire,

Marie-Josèphe BAUGE

